

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2019**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FEHRENBACH Benoît, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, DEJOLLAT Daniel, PESSIONNE Alain, CONFOLANT Philippe, DENYS Serge, ANDRE René, CHAUDAGNE LE RAVALLEC Danièle, DELAVAU-LABRUX Chantal, MOREAU-JOANNES Véronique, ROBIN Wilfried, TAILLEBOURG Colette, PRAULY Jean-Claude, ROY Pascal, JACQUET Alain, MULTON Jean-Michel, LIAUDOIS Michel, CONFOLANT Patrice, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, JOLIVET Martine, CAILLAUD Roland, DARREAU Jean-Pierre, DUCHENE Christian, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, LISSONNET Gérard, DRUI Martial, CALAS Elisabeth, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, HERVO Dominique, BARBARIN Nathalie, VARVOU Jean-Pierre, PINLON Roland, TRUFFAUT Jacqueline.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 7 Mai 2019.

Etaient excusés : BERNARD René, BUCHMANN Etienne pouvoir à MERIOT Claude, CIRET Didier, GOMBERT Annick pouvoir à CHAUDAGNE LE RAVALLEC Danièle, RIGOLLET LE BIHAN Erwan, DARNAULT Joël, GIBAUT Wilfried, GUERIN Philippe, BROUILLARD Patrick

### **BILAN ACTIVITE 2018**

Le Président Claude MERIOT présente les bilans d'activité 2018. Les documents sont joints en annexe. Il rappelle qu'ils doivent être présentés aux conseils municipaux.

Le Président indique qu'une convention sera passée avec le SMABCAC pour permettre l'intervention de l'équipe verte.

Monsieur Pascal ROY demande si tous les loyers des actions économiques sont payés.

### **FPIC 2019**

Le Conseil Communautaire décide d'appliquer le système dérogatoire.

### **ACTIONS ECONOMIQUES**

Le Conseil Communautaire donne son accord pour

- l'acquisition de 2800 m<sup>2</sup> de terrains aux Daubourgs au Blanc pour en faire une réserve foncière ;
- des travaux électriques chez Soli'age à Oulches ;
- d'aménager un module dans l'Hôtel d'entreprises pour installer un traiteur ;
- louer la salle de réunion de l'Hôtel d'entreprises pour 20 € les 4 heures et 40 € la journée ;
- des travaux de couverture au café restaurant de Vigoux.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Communautaire :

- donne son accord pour des admissions en non valeur. Le Président souligne le travail efficace de Monsieur VANGAEVEREN, Trésorier, qui permet de recouvrer régulièrement des impayés ;
- approuve le règlement des cantines applicable à compter de la rentrée 2019, le règlement de l'aire d'accueil des gens du voyage et celui de l'accueil de loisirs sans hébergement.
- Donne son accord à la dissolution du Syndicat de l'Anglin ;
- Décide de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de 28 heures hebdomadaires ;
- Fixe le salaire mensuel d'un directeur saisonnier d'accueil de loisirs à 1 800 € brut et celui d'un directeur adjoint saisonnier à 1 600 € brut ;
- Approuve des virements de crédits, la cession de la Tuilerie de la Lorne, la cession d'une parcelle de 156 m<sup>2</sup> dans le secteur de la chaufferie bois au Blanc ;
- Désigne Madame Annick GOMBERT pour le représenter au Conseil Territorial de Santé.